

Préface

La protection de la nature à la croisée des chemins

Henri JAFFEUX

Pour concevoir et organiser le colloque dont est tiré cet ouvrage, l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) s'est associée avec ses partenaires habituels, les Archives nationales et le Comité d'histoire du ministère de la Transition écologique auxquels se sont joints l'Office français de la biodiversité, le Comité français de l'UICN, la Fondation François Sommer, le Groupe d'histoire des zones humides, l'université de Caen-Normandie, l'université Paris Lumière, la Société française pour le droit de l'environnement, la Société italienne d'histoire de la faune et la Société nationale de protection de la nature.

Cette préface est le lieu et le moyen de les remercier et de souligner combien leur aide financière et leur patience furent précieuses, tant les difficultés de programmation et d'organisation furent compliquées et difficiles à surmonter en raison du contexte sanitaire de l'année 2020.

Ces remerciements sont également destinés à la direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition écologique pour sa contribution financière, et aux Presses universitaires de Rennes qui ont accepté de publier cet ouvrage.

Ils vont aussi aux membres du comité scientifique¹, aux intervenants qui ont accepté de se plier aux conditions si particulières de l'organisation et à Thierry

1. ARPIN Isabelle, sociologue, Université Grenoble Alpes, Irstea, UR LESSEM; DEVICTOR Vincent, chargé de recherche en écologie, Université Montpellier, CNRS; JOLIVET Simon, MCF en droit public, Institut de droit public (IDP) – EA 2623, Université de Poitiers; LARRÈRE Catherine, professeure émérite de philosophie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne; MARIS Virginie, chargée de recherche en philosophie au CNRS, CEFE (Centre d'écologie fonctionnelle & évolutive), UMR 5175; MARTIN Gilles, professeur émérite de droit à l'université Nice Côte d'Azur et membre du GREDEG (Groupe de Recherche en Droit, Économie, Gestion), UMR 7321, CNRS; MATHIS Charles-François, professeur en histoire contemporaine, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, UMR8066, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne; MICOUD André, sociologue, directeur de recherche honoraire du CNRS (Centre Max Weber); PICCIONI Luigi, professore aggregato di Storia Economica, Dipartimento di Economia Statistica e Finanza « Giovanni Anania », Università della Calabria; SAJALOLI Bertrand, MCF en géographie, CEDETE (EA 1210), université d'Orléans; président du Groupe d'Histoire des Zones Humides; SARRAZIN François, professeur en écologie de Sorbonne Universités et membre du CESCO (Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation), UMR 7204 MNHN-CNRS-SU; TRESPÉUCH-BERTHELOT Anna, MCF en histoire contemporaine, HisTeMé (Histoire, Territoires & Mémoires; ex-Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, EA 7455) de l'université de Caen Normandie.

Guilpin, Sophie Hennet, Clémence Lescuyer des Archives nationales, Lorette Peuvot, du Comité d'histoire du ministère et à Rémi Beau, Rémi Luglia et Aline Treillard qui ont été les chevilles ouvrières scientifiques de cette entreprise.

Faisant suite à trois précédents colloques², celui-ci avait pour objet de poursuivre l'exploration de l'histoire de la protection de la nature.

Oui, nous sommes convaincus à l'AHPNE, qu'il est utile « d'écrire » cette histoire, de la révéler, de l'analyser, de l'enseigner, de la vulgariser. Du chercheur à l'enseignant, du militant au décideur, du journaliste au citoyen, chacun peut en tirer le meilleur profit.

La remarque peut être faite que l'intérêt qui lui est porté progresse. De plus en plus de chercheurs et de travaux scientifiques s'y consacrent désormais et interrogent différents volets et différentes dimensions de l'historiographie qui s'y rapportent.

L'observation de celle-ci nous enseigne qu'en matière d'environnement, dans notre pays, chaque génération règle ou essaie de régler avec plus ou moins de résultats, les questions... que la génération précédente lui a léguées, celles qu'elle avait, au mieux, soulevées mais pas ou insuffisamment solutionnées. La protection de la nature ou, comme on dit maintenant, de la biodiversité – néologisme en vogue depuis que la convention de Rio en a consacré le terme – illustre cet état de fait qui se répète, sans apporter de résultats probants et définitifs sur l'amélioration de son état.

Au niveau global, la situation reste extrêmement préoccupante et ne s'améliore pas non plus, ce que montrent les rapports d'évaluation qui se succèdent d'année en année. Elle est rendue encore plus difficile à solutionner depuis que le changement climatique a pris place sur l'échelle et l'agenda des préoccupations mondiales. La 15^e Conférence des Parties à la convention de Rio, réunie en décembre 2022 à Montréal, a mis, une fois encore, le sujet sur la table, pour que celles-ci se mettent d'accord sur le contenu d'un programme d'action vigoureux et déterminé de nature, cette fois-ci, à renverser réellement la situation.

Cela fait maintenant plus d'un siècle et demi que la protection de la nature est un sujet, et elle est devenue, désormais, une préoccupation sociétale de premier plan. Elle interroge, de façon changeante, les rapports que nous, Français, entretenons en particulier avec la nature et les solutions que nous avons trouvées et mises en place pour la protéger et tenter de vivre en bonne intelligence avec elle.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses actions ont été conduites en France, tant par l'État, et d'autres acteurs publics et privés – on pense au secteur associatif – que par les instances européennes et internationales. Sans

2. Colloque international de l'AHPNE, *Une protection de la nature et de l'environnement à la française (XIX^e-XX^e siècle)?*, Paris, 23-25 septembre 2010. Les actes ont été publiés : MATHIS Charles-François et MOUHOT Jean-François (dir.), *Une protection de l'environnement à la française? XIX^e-XX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », 352 p.; Colloque *Santé et environnement. Parcours et constructions historiques*, Pierrefitte-sur-Seine, 9 décembre 2015; Colloque international de l'AHPNE, *Sales bêtes! Mauvaises herbes! « Nuisible », une notion en débat*, Paris, 31 janvier-1^{er} février 2017. Les actes ont été publiés : LUGLIA Rémi (dir.), *Sales bêtes! Mauvaises herbes! « Nuisible », une notion en débat*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2018, 344 p.

vouloir sous-estimer ou amoindrir l'ampleur des efforts accomplis, bien réels, en matière de politiques publiques sur la nature, notamment depuis la création en 1971 – il y a de cela 50 ans – d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement, force est de constater que les résultats de ces politiques ne sont pas, jusqu'à présent, à la hauteur des objectifs poursuivis.

L'une des explications pouvant être avancée tient au fait que ces politiques ont généralement été placées à côté et en aval de toutes les autres, notamment des politiques économiques et industrielles, qu'elles les ont accompagnées, tentant de réparer ou de limiter leurs conséquences dommageables, sans agir suffisamment sur les causes. Fondamentalement, la faute d'origine, qui s'est transmise depuis lors à toutes les générations d'économistes et de gouvernants revient à Jean-Baptiste Say (1767-1832) qui, dans son *Traité d'économie politique*, fit des productions de la nature des « richesses naturelles gratuites qu'elle donne indifféremment à tous et que personne n'est obligé d'acquérir au prix d'un sacrifice quelconque et que, ne pouvant être ni multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques ».

Une seconde explication concerne les moyens que nous nous sommes donnés et le fait que notre législation environnementale – c'est aussi vrai des conventions internationales, à la différence, dans une certaine mesure, des directives et règlements européens – fixe en général des obligations de moyens et non de résultats mesurables, ce qui, en soi, n'est pas un gage de mobilisation de toutes les énergies et, surtout, rend l'action contingente.

Enfin, une troisième questionne l'efficacité de la politique spécifique de protection de la nature et de sa boîte à outils, notamment la place et le rôle dévolus aux réseaux d'aires protégées – spécialement ceux devant assurer une protection dite « forte » – et aux espèces végétales et animales réglementairement protégées.

Ne sommes-nous pas conduits à faire le constat que ces politiques, et les moyens qui leur ont été consacrés ont davantage été dirigés sur des espaces et vers des espèces jugées « remarquables », délaissant la nature dite « ordinaire » ? Parce que rares et exceptionnels, il a en effet paru légitime de prioriser leur protection avec des outils dédiés faisant le minimum de concessions aux activités humaines. Mais prenons garde, les éléments « remarquables » que nous avons voulu protéger ne le seront pas à long terme si ces espaces deviennent des « îles » dans un environnement encore plus artificialisé qu'il n'est aujourd'hui ; ce qui milite pour leur interconnexion chaque fois que nécessaire par des corridors écologiques, le maintien de la trame écologique du territoire encore en état de conservation favorable et la restauration de celle qui ne l'est plus.

En effet, les conséquences de ce choix, n'ont-elles pas été de laisser les autres composantes de la biodiversité, les plus nombreuses, présentes sur l'ensemble des territoires, ultramarins compris, subir de plein fouet et massivement les pressions des activités humaines dans des espaces toujours plus intensément transformés et artificialisés, exploités, compartimentés et pollués ; sans non plus reconnaître les

aménités et les services que cette autre biodiversité que l'on rencontre quotidiennement en sortant de chez soi, rend, chaque jour et gratuitement, à la société?

Le caractère souvent binaire des mesures de protection mises en œuvre renvoie à une question posée dès l'introduction du colloque : « Peut-on sortir du remarquable? » et celle-ci se décline en sous questions : « quelle nature et quelle biodiversité voulons-nous protéger, dans quel(s) but(s) et avec quels moyens? ». Avec les dimensions historiques, scientifiques, philosophiques, éthiques, juridiques et sociales qui les accompagnent, ces questions ont été au cœur des débats.

Au gré des époques, les solutions avancées, et les pratiques des acteurs impliqués, n'ont cessé d'évoluer, de se diversifier, en fonction des objectifs recherchés, de l'adhésion ou non de la société à ces objectifs, des savoirs mobilisés, de la création d'un droit spécifique, de la technicisation et de la professionnalisation de ce domaine, et de l'influence des contextes juridiques européens et internationaux.

À ces facteurs rémanents s'ajoutent aujourd'hui l'enjeu et la complexité de la lutte contre le réchauffement climatique qui, dans les sphères médiatiques et politiques de la société et dans d'autres sphères d'influence, telle la publicité, tend à faire passer la préservation de la biodiversité au second rang des préoccupations, voire à l'occulter. Ceci est d'autant plus problématique que certaines des techniques promues et mises en œuvre pour contrer le réchauffement accentuent les pressions humaines et les impacts sur la biodiversité et l'artificialisation du territoire, notamment des espaces terrestres et marins qui étaient jusqu'alors peu artificialisés et où la naturalité s'exprimait encore.

S'ajoute aussi le fait que durant les trente dernières années, deux changements notables sont intervenus. D'une part, le concept de « gestion » de la nature s'est substitué à celui de « protection » de la nature et, d'autre part, la désignation de l'objet de cette protection ou de cette gestion, la « nature », tend à être remplacée par celle de « biodiversité » dans le langage courant, chez les praticiens et dans les media. Ces changements sont-ils seulement sémantiques? Traduisent-ils une simple évolution ou expriment-ils un véritable et nouveau changement de paradigme? Et si oui, quelles en sont les conséquences actuelles et à venir sur les objectifs poursuivis, sur les méthodes, sur les moyens et sur les pratiques des acteurs impliqués?

Plus récemment, des courants de pensée se sont mis à contester l'interventionnisme qui s'est développé dans la gestion des espaces protégés et, d'une façon plus générale, la façon dont la nature est gérée. Cette gestion laisse, selon eux, trop peu de place à l'expression de la « nature sauvage » et contrarie la libre évolution, qui leur paraît souhaitable, de la nature férale. S'agit-il d'une remise en cause fondamentale des objectifs de protection poursuivis jusqu'à il y a peu, et des principes et modalités d'action en découlant?

Enfin, l'évolution récente du contexte juridique avec l'adoption et la mise en œuvre de la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et celle du cadre institutionnel avec la création de l'Office français de la biodiversité, reconfigurent profondément la gouvernance du domaine en

France. En quoi la connaissance de l'histoire de la protection de la nature peut-elle être une source d'inspiration, d'enrichissement et de progrès pour tous les acteurs de cette gouvernance ?

Tous ces questionnements interpellent aujourd'hui, non seulement les acteurs publics et privés de la protection de la nature impliqués au premier chef, mais aussi de nombreux secteurs de la société attentifs ou concernés par ces sujets, et les citoyens dans leur ensemble.

En croisant leurs regards, les participants au colloque, ont apporté un éclairage actualisé sur ces questions et les figures changeantes de la protection de la nature qui cohabitent aujourd'hui au sein d'un panorama diversifié d'approches, d'outils scientifiques, juridiques et techniques.